



Demande baisse loyer nuisances colonnes enterrées

Par **fredo71**, le **20/07/2016** à **16:26**

Bonjour

je loue une maison individuelle des CIL mon loyer est presque de 700 euros sans les charges et le garage 42 euros collé a ma maison qui est en plus du loyer et pourtant j ai 3 accès donc 1 qui donne dans ma cour et 1 dans mon cellier de maison déjà je trouve cela un peux honteux mais il faut dire que j habitais dans un appart donc voila pourquoi prit cette maison qui est dans le même village j aimerais avoir modèle de lettre pour baisse de loyer car depuis 1 semaines a cote de ma haie un espace de 50cm maxi 1 m de ma haie de cour et de mes fenêtres de chambres je vois ces 8 colonnes enterrées avec le haut qui dépasse pour les immeubles en face et je n ai pas été prévenue de cela et en plus il y en a 8 je vais qui va y avoir des sacs d ordures poser a terre et je suis nourrice (souris rat et chats qui vont crever les sacs) après il y aura aussi quand les locataires des immeubles viendront jeter leurs sacs claquage de porte a toute heures de la colonne après pour les odeurs il parait qu' il y aura pas Dans le village il y a 4 ou 5 blocs d immeuble qui se trouve autour de moi Je n ai pas été prévenu(par la mairie ni les CIL et ni la commune des communautés qui gère le ramassage des ordures)qu 'il y aurait ca a cote de chez moi pourquoi payer le même loyer que mes autres voisins alors que eux auront aucuns inconvénient pouvez vous m aider pour faire une lettre de baisse de loyer merci merci cordialement

Par **morobar**, le **20/07/2016** à **19:05**

Vous faites une lettre comme vous le sentez, exposez votre opinion.
Mais le bailleur va vous rétorquer que ces conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères étaient présents avant la signature du bail, et ne constituent donc pas un vice, et probablement vous envoyer promener.

Par **fredo71**, le **23/07/2016** à **13:34**

Bonjour les conteneurs semi enterrés ont été installés le 11 et 12 juillet 2016 et je suis arrivé dans mon logement janvier 2005 donc était pas là au moment de la signature du bail hier j ai mesuré à partir de mon grillage et la premiere claue en fer qui est autour de la colonne n est qu' a 79 cm ca fait pas large pour echaffaudage pour tailler ma haie Merci de votre réponse précédente et attend tres vite la suivante
Cordialement

Par **morobar**, le **24/07/2016** à **08:19**

Bjr,

Les colonnes sont installées sur une partie qui n'est pas à votre disposition pas plus que le passage pour tailler votre haie.

Vous pouvez, je le disais, exposer votre demande auprès du bailleur en invoquant une nuisance nouvelle, mais ce dernier n'a pas l'obligation de baisser votre loyer si la mise en place est conforme aux règles en la matière.